CG pour l'intégration des DeepServices de DeepCloud SA, Abacus-Platz 1, 9300 Wittenbach (novembre 2024)

I. Généralités

1. Les présentes conditions générales (**CG**) pour l'intégration des DeepServices de DeepCloud SA (**DeepCloud**) régissent l'utilisation de son API pour l'intégration d'un DeepService (**DeepService**) dans le logiciel d'un partenaire de solution (**PS**), le PS pouvant assumer certaines tâches pour la fourniture des DeepServices.
2. Les présentes CG fixent les droits et obligations des parties lors de l'utilisation de l'API DeepCloud (**API**) et de l'intégration de DeepServices.

II. Objet du contrat

1. Toute utilisation de l'API et l'intégration d'un DeepService doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de DeepCloud et être approuvées par celle-ci. Elles ne peuvent avoir lieu qu'après acceptation des présentes CG. Le PS n'a pas de prétention à l'intégration d'un DeepService dans son logiciel. DeepCloud est libre de choisir ses PS. En cas de refus, aucune prétention ne naît à l'encontre de DeepCloud.
2. Sur demande, DeepCloud met à disposition un environnement de test et de démonstration pour le logiciel du PS. Dans la mesure permise par la loi, DeepCloud exclut toute garantie et responsabilité à cet égard.
3. Les prescriptions de DeepCloud s'appliquent (telles que description technique des interfaces, accès via https, OAUTH, etc.). Le PS doit les respecter intégralement. De son côté, il met à disposition de DeepCloud toutes les informations nécessaires en temps utile.
4. Si DeepCloud fournit au PS des conseils ou d'autres prestations, le PS s'engage, après en avoir été informé au préalable, à les rémunérer en fonction du temps effectivement consacré et des tarifs horaires en vigueur.
5. DeepCloud vérifie que le PS respecte les prescriptions et que l'échange prévu fonctionne sans erreur technique et en toute sécurité. DeepCloud ne fait pas d'autres contrôles des fonctions ou des propriétés du logiciel ou de l'intégration du DeepService dans le cadre de la vérification précitée. Le PS procède lui-même à des vérifications suffisantes et élimine les éventuelles erreurs dans un délai raisonnable pour assurer une intégration réussie.
6. Dans la mesure où il recueille des informations ou des données du client (**informations**) nécessaires à la fourniture du DeepService intégré, il veille à ce que celles-ci soient transmises à DeepCloud conformément à la demande du client, de manière complète, rapide, sans erreur et correctement. Le PS est responsable de la collecte et de la transmission de ces informations au DeepService ainsi que du bon fonctionnement de son logiciel. Il veille à ce que ses clients consentent à l'échange d'informations.
7. Après approbation, le PS reçoit de DeepCloud un droit d'accès à l'API (**clé API**). La transmission de la clé API à des tiers et son utilisation à d'autres fins que celles prévues par le contrat ne sont pas autorisées. Le PS n'accédera à l'API que dans la mesure nécessaire à l'intégration du DeepService dans son logiciel et en respectant en tout temps les dispositions légales et contractuelles applicables.
8. L'intégration doit être opérationnelle pendant la durée de la relation contractuelle et respecter les prescriptions en vigueur de DeepCloud. DeepCloud a en tout temps le droit de les modifier et de les actualiser. Le PS doit les appliquer à bref délai, sinon DeepCloud peut mettre fin à son droit d'utiliser l'API et résilier la relation contractuelle pour justes motifs. Il n'en résulte aucune prétention pour le PS. Le PS est responsable de vérifier si les modifications ont un impact sur son intégration logicielle et, le cas échéant, les met en œuvre.
9. DeepCloud a le droit de vérifier la sécurité, la qualité et le bon fonctionnement de l'utilisation de l'API et de l'intégration du DeepService en exigeant des autocertifications du PS ou par le biais de journalisations et peut révoquer une autorisation.
10. Si le PS est responsable d'un dysfonctionnement ou d'une indisponibilité du DeepService, il déploie tous les efforts et moyens raisonnables pour y remédier immédiatement et en informe DeepCloud. Il informe également ses clients des indisponibilités ou des dysfonctionnements de l'intégration ou d'un échange d'informations.
11. Le PS peut convenir avec ses clients de ses propres règles d'utilisation des DeepServices dans son logiciel, qui s'appliqueront en sus des conditions générales de DeepCloud SA pour l'utilisation du compte DeepCloud, des DeepServices et des applications mobiles DeepCloud.
12. Il est responsable de l'assistance à ses clients par l'intégration des DeepServices. Il convient avec ses clients ou obtient leur consentement à la transmission des cas d'assistance DeepService à DeepCloud. A défaut, le client doit envoyer sa demande d'assistance directement à DeepCloud. DeepCloud ne fournit aucune assistance en ce qui concerne le logiciel du PS.

III. Intégration «DeepSign»

1. Avec DeepSign, DeepCloud offre un service de signature et cachet électronique de documents. A cet effet, elle a conclu des contrats avec des fournisseurs de services de certification et de confiance (**FSCC**). En intégrant DeepSign dans son logiciel, le PS peut offrir l'utilisation de signatures électroniques (signatures électroniques avancées et qualifiées) et d'horodatages électroniques (signatures électroniques simples) selon la SCSE et le règlement eIDAS (à l'exception du *hash signing* et des cachets; des CG particulières s'appliquent à cet égard).
2. Par une intégration à tous les stades du processus de signature, son logiciel offre les spécifications et fonctions proposées par DeepCloud pour lesdites signatures électroniques.
3. S'il fournit, par l'intégration de DeepSign, des prestations (telles que le choix du type de signature selon le droit concerné ou la saisie de la personne signataire) qui, dans la mesure où elles font partie de DeepSign, impliquent les services des FSCC, le PS accepte que les dispositions de ces derniers s'appliquent également (voir https://www.swisscom.ch/fr/business/enterprise/offre/security/digital_certificate_service.html).
4. Après l'intégration, le client peut autoriser des personnes (**signataires**) à utiliser le service de signature, étant précisé que le client et le signataire doivent au préalable accepter les dispositions contractuelles pertinentes de DeepCloud et des FSCC.
5. Le logiciel offre au client une gestion des utilisateurs équivalente à celle de DeepCloud, afin que le client puisse gérer et définir les utilisateurs et les autorisations pour le service de signature. Les utilisateurs doivent se connecter au logiciel avant d'utiliser DeepSign (de préférence au moyen d'une A2F).
6. Le logiciel indique le type de signature (SES, SEA ou SEQ) et la législation applicable à la signature (SCSE ou règlement eIDAS) au moment de la sélection. Le logiciel doit permettre de sélectionner le type de signature souhaité selon le droit concerné et, si nécessaire, la méthode d'identification souhaitée ainsi que les fonctionnalités de DeepSign.
7. Dans la mesure où l'intégration le prévoit, le logiciel recueille et transmet certaines informations à DeepSign pour l'exécution de la signature (telles que les données relatives au signataire, le type de signature, la législation, la méthode d'identification, le document à signer ainsi que d'autres informations pertinentes en fonction des fonctionnalités DeepSign utilisées).

Copyright © 2024 by DeepCloud AG, 9300 Wittenbach SG

8. Le logiciel journalise la demande et les informations y relatives. DeepCloud et les FSCC peuvent vérifier ces journalisations et ont le droit d'exiger la remise des preuves correspondantes.
9. Le logiciel présente une vue d'ensemble de tous les documents en cours de signature qui ont été initiés à partir du logiciel du PS.
10. L'émission de signatures électroniques est un processus fortement réglementé et DeepCloud doit accorder aux FSCC des droits d'inspection et de contrôle particuliers. Etant donné que le PS devient, par l'intégration de DeepSign, partie à ce processus, il accepte également les demandes d'audit qui pourraient lui être adressées. Si des non-conformités sont constatées, il doit y remédier. A défaut, DeepCloud peut suspendre le droit du PS d'utiliser DeepSign.

IV. Droits d'utilisation, droits de propriété intellectuelle

1. DeepCloud accorde au PS un droit limité, incessible et non exclusif d'utiliser l'API et les DeepServices pendant la durée de la relation contractuelle par leur intégration dans son logiciel.
2. Les droits d'utilisation accordés portent sur la version respectivement actuelle de l'API et des DeepServices. Ils s'étendent aux mises à jour, mises à niveau, développements, patchs et nouvelles versions.
3. Il est interdit au PS, sans le consentement écrit de DeepCloud, de rendre accessible ou de mettre à disposition l'API ou des DeepServices à des tiers non autorisés sous quelque forme que ce soit, de les mettre à disposition, de les louer, de les mettre à disposition pour une utilisation commune ou exclusive, de concéder des sous-licences pour ceux-ci, de les transférer ou de les exploiter de tout autre manière. En outre, il n'est pas autorisé à faire usage du logiciel utilisé à cet effet pour une autre utilisation que celle qui est accordée dans les présentes.
4. Le PS ne peut pas contourner les limites de l'étendue des droits accordés par DeepCloud en y intégrant ses propres composants de programme.
5. Le PS informe immédiatement DeepCloud par écrit si des tiers font valoir à son encontre des droits de propriété intellectuelle (par exemple des droits d'auteur ou des droits de brevet) relatifs aux DeepServices lors de l'utilisation de l'API. Il n'entreprend aucune action en justice sans l'autorisation de DeepCloud et ne reconnaît pas de son propre chef des prétentions du tiers sans le consentement de DeepCloud. DeepCloud met en œuvre à ses frais tous les moyens de défense nécessaires, tels que la défense face aux prétentions de tiers, dans la mesure où celles-ci ne reposent pas sur un comportement fautif du PS ou de ses clients (p. ex. en cas d'utilisation contraire au contrat des DeepServices ou de l'API). Dans un tel cas, le PS libère DeepCloud de toute prétention de tiers à cet égard.
6. Tous les biens immatériels de DeepCloud sont protégés par le droit d'auteur et tous les droits appartiennent exclusivement à DeepCloud ou aux titulaires de droits concernés. Ces biens comprennent notamment les DeepServices, l'API DeepCloud, les analyses, les données, les contenus, les textes, les images, les photos, les vidéos, les logos, les documents de planification et de conception, le matériel de programmation, les logiciels, y compris la documentation y relative, les rapports, les dessins, les sites Internet ainsi que les résultats analogues.
7. Dans la mesure où des biens immatériels dignes de protection sont créés lors de sa prestation de services, l'ensemble des droits sur ces biens, en particulier le droit d'auteur, les droits sur les résultats du travail, les inventions et les droits de propriété industrielle, reviennent exclusivement à DeepCloud, même si ces biens immatériels ont été engendrés dans le cadre de prescriptions ou d'actes d'assistance du PS.
8. DeepCloud est en droit d'utiliser également pour d'autres PS ou clients le savoir-faire technique ou économique développé ou apparenté lors de la fourniture des prestations de services, ainsi que d'autres biens immatériels; cela vaut en particulier pour les logiciels.
9. Toute utilisation plus étendue de biens immatériels, quels qu'ils soient, requiert le consentement écrit préalable des titulaires des droits concernés. Un consentement peut être révoqué en tout temps sans exigence de forme particulière.
10. Après approbation par DeepCloud, l'intégration des DeepServices dans le logiciel du PS est communiquée à sa clientèle. Le LP s'engage à signaler l'intégration dans son logiciel en utilisant les logos DeepCloud. Les parties s'accordent mutuellement un droit limité, incessible et non exclusif d'utiliser leurs marques, logos et autres signes respectifs en relation avec cette intégration, sans droit à rémunération, pour la durée de la relation contractuelle.

V. Protection des données et confidentialité

1. Le PS respecte les dispositions du droit applicable en matière de protection des données et en exige également le respect de son personnel et des tiers auxquels il fait appel (y compris le respect de la confidentialité). Cette obligation survit également à la fin de la relation contractuelle.
2. Le PS vérifie que les possibilités d'accès aux DeepServices et l'échange d'informations via l'API soient conformes à ses exigences en matière de sécurité et veille à une protection appropriée des données. Il prend toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et conformes à l'état de la technique pour protéger l'API, les DeepServices et l'accès aux données des clients qui en découle contre la divulgation involontaire, l'accès non autorisé, le vol ou l'abus. Il prend les mesures nécessaires pour que les DeepServices puissent être utilisés de manière sûre, conforme au contrat et à la loi par le biais de son logiciel.
3. DeepCloud ne procède pas à un contrôle de sécurité du logiciel du PS, mais seulement à la vérification de la connexion API à son logiciel.
4. Le logiciel doit empêcher que les DeepServices ne soient manipulés (p. ex. en forçant la signature d'un document autre que celui validé par l'utilisateur pour signature) ou que des utilisateurs non autorisés puissent y avoir accès. Le PS doit pouvoir prouver son concept de protection à la demande de DeepCloud.
5. Le PS informe immédiatement DeepCloud si la sécurité ne peut pas être garantie. Il donne des informations sur les mesures qu'il a prises si DeepCloud, les FSCC ou d'autres personnes habilitées à effectuer des contrôles le demandent et adapte son logiciel ou ses mesures à de nouvelles prescriptions dans les délais impartis.
6. Le PS annonce immédiatement à DeepCloud tous les incidents de sécurité, atteintes aux mécanismes de protection ou autres anomalies importantes pour la sécurité qui lui ont été signalés par des clients ou des personnes concernées lors de l'utilisation des DeepServices, afin que DeepCloud puisse évaluer s'il existe une obligation de déclarer et prendre des mesures contre un dommage imminent.
7. Les deux parties s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les informations non notoires qu'elles apprennent sur la relation contractuelle ou sur les clients et les relations d'affaires de l'autre partie. Elles s'engagent à ne rendre ces informations accessibles à des tiers (y compris des auxiliaires) que si et dans la mesure où les parties y sont autorisées en vertu du contrat, l'autre partie le permet expressément ou cela est nécessaire en raison d'une décision administrative ou judiciaire ou d'une obligation légale.

Copyright © 2024 by DeepCloud AG, 9300 Wittenbach SG

8. Si des données personnelles sont traitées par le PS pour le compte de DeepCloud en vue de la fourniture des DeepServices, le Contrat de sous-traitance de données de DeepCloud, qui fait partie intégrante des présentes CG, est conclu à cet effet avec le PS.

VI. Garantie, disponibilité

1. DeepCloud offre au PS une exécution fidèle et diligente de ses services conformément au présentes CG. La connexion ou l'intégration réussie des DeepServices dans le logiciel du PS n'est en revanche pas garantie.
2. Les droits d'utilisation accordés portent sur l'API, telle qu'elle est mise à disposition. Toute garantie relative à l'utilisation de l'API est exclue dans la mesure permise par la loi.
3. DeepCloud fait tout son possible pour mettre les DeepServices à disposition sans interruption. En revanche, elle ne garantit pas leur disponibilité en permanence, en particulier celle des prestations des FSCC dont elle dépend. Elle peut limiter temporairement la disponibilité des DeepServices, notamment en raison de limites de capacité, de la sécurité ou de l'intégrité des serveurs ou pour l'exécution de mesures techniques d'entretien, d'amélioration ou de remise en état.
4. Le PS fournit ses prestations avec loyauté et diligence. Il garantit que sa connexion à l'API et l'intégration des DeepServices ne violent aucun droit de propriété intellectuelle de tiers et sont exemptes de défauts, en particulier que les éventuelles informations traitées dans son logiciel et transmises à DeepCloud sont telles que demandées par le client, complètes, actuelles, sans erreur et correctes, afin que les DeepServices puissent être exécutés correctement.
5. Le PS vérifie régulièrement son utilisation et son intégration de l'API et élimine immédiatement les défauts existants, notamment avant que des signatures ne puissent être délivrées de manière erronée.
6. Le PS est responsable des perturbations ou dysfonctionnements des DeepServices (tels que la baisse de performance, etc.) causés par l'intégration dans son logiciel, les élimine à ses frais et libère DeepCloud d'éventuelles prétentions qui sont invoquées contre elle.

VII. Responsabilité, limitations de responsabilité

1. Sauf disposition contraire des présentes CG, la responsabilité du PS est régie par les dispositions légales.
2. Si DeepCloud ou un FSCC est poursuivi avec succès pour un dommage subi par une personne parce qu'elle s'est fiée à un certificat valable (pour les signatures, cachets ou horodatages) et s'il s'avère que le dommage est dû à une violation des obligations du PS, le PS indemnise DeepCloud ainsi que le FSCC pour ce dommage sans limitation de responsabilité (car ces derniers ne peuvent de par la loi limiter leur responsabilité sur ce point), dans la mesure où ils n'ont pas eux-mêmes causé ce dommage intentionnellement ou par négligence. Ces dommages ainsi que les dommages résultant de violations de la protection des données et de l'obligation de confidentialité sont considérés comme des dommages directs.
3. Le PS indemnise intégralement DeepCloud en cas de prétentions invoquées contre DeepCloud ou les FSCC qui résultent d'une violation par le PS de dispositions légales ou contractuelles (telles que le non-respect des fonctions et spécifications de l'application convenues) et qui surviennent lors de l'utilisation de l'API DeepCloud avec son logiciel lorsqu'il offre le service DeepSign, en particulier pour les dommages dont DeepCloud ou les FSCC répondent vis-à-vis de tiers en vertu de dispositions légales selon le règlement eIDAS ou la SCSE.
4. DeepCloud répond en vertu des dispositions légales impératives. Pour le surplus, toute responsabilité envers le PS est exclue. Cela vaut aussi bien pour les prétentions contractuelles qu'extracontractuelles.

VIII. Durée du contrat

1. La relation contractuelle régie par les présentes CG commence au moment de leur acceptation, au plus tard lors de l'utilisation de l'API, et elle est conclue pour une durée indéterminée. Le contrat peut être résilié en tout temps, sans indemnisation, par l'une des parties, par écrit ou avec signature électronique (la signature électronique simple étant suffisante), moyennant un préavis de 3 mois pour la fin d'un mois civil.
2. DeepCloud se réserve le droit de résilier la relation contractuelle avec effet immédiat si des dispositions contractuelles ou légales sont violées ou ne sont pas respectées par le PS malgré un avertissement.
3. Les deux parties se réservent le droit de résilier le contrat pour justes motifs.
4. En cas de résiliation, le PS doit mettre fin à l'intégration des DeepServices dans son logiciel ainsi qu'à l'utilisation de l'API et supprimer toute indication de l'existence de l'intégration. Il détruira la clé API reçue.
5. DeepCloud peut restreindre, suspendre ou mettre fin à l'accès du PS à l'API ou à l'échange de données après consultation préalable du PS si elle estime de bonne foi ou a des raisons fondées de soupçonner qu'il existe des risques pour la sécurité, une violation du contrat ou des dispositions légales.
6. Si DeepCloud souhaite arrêter, suspendre ou restreindre de manière substantielle l'API ou les DeepServices ou certains aspects de ceux-ci en tout ou en partie (p. ex. fin de vie d'une fonctionnalité, motifs réglementaires), elle est en droit de le faire. Elle en informera le PS de manière appropriée à l'avance, à moins que des raisons impérieuses ne s'y opposent.
7. Le PS annonce immédiatement à DeepCloud la cessation de son activité commerciale ainsi qu'une menace de faillite dirigée contre lui, l'ouverture de la faillite ou d'autres événements similaires relevant du droit de l'insolvabilité.

IX. Dispositions finales

1. Les présentes CG remplacent toutes les conventions précédentes avec le PS concernant l'objet de la relation contractuelle.
2. DeepCloud peut adapter les présentes CG ainsi que ses prestations et processus à des circonstances modifiées, dans la mesure où cela répond à un intérêt digne de protection (p. ex. nouvelles prescriptions légales et réglementaires, normes techniques, technologies, instructions des FSCC ou des autorités de surveillance, nouvelles possibilités d'utilisation, modèles d'affaires et prix). Ces modifications sont communiquées au PS par e-mail, par écrit ou de toute autre manière dans un délai convenable avant leur entrée en vigueur. S'il s'agit d'adaptations objectivement essentielles, le PS dispose d'un droit de résiliation extraordinaire pour la date prévue d'entrée en vigueur de la modification, qu'il doit exercer dans un délai de 10 jours à compter de la date de la communication du changement.
3. Les modifications techniques de l'API DeepCloud sont communiquées au PS à l'avance et doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais. En cas de risque informatique élevé ou d'ordre direct des FSCC, les adaptations correspondantes au niveau du PS doivent être mises en œuvre immédiatement ou l'utilisation de l'API doit être interrompue.
4. Les adaptations et modifications sont considérées comme acceptées dès la poursuite de l'utilisation de l'API à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Copyright © 2024 by DeepCloud AG, 9300 Wittenbach SG

5. Une application des éventuelles conditions générales ou de licence du PS est exclue.
6. DeepCloud peut en tout temps céder ou transférer ses droits et obligations à des tiers qualifiés avec effet libératoire. Dans un tel cas, elle en informe le PS au préalable.
7. Si des dispositions des présentes CG devaient s’avérer invalides ou nulles, cela n’entraînerait pas l’invalidation ou la nullité des autres dispositions. Dans ce cas, les dispositions invalides ou nulles devront être remplacées par des dispositions qui se rapprochent le plus possible du but économique de la disposition en question. Il en va de même en cas de lacune du contrat.
8. Le droit suisse est applicable, à l’exclusion des dispositions du droit international privé et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Le for est la ville de Saint-Gall. D’autres fors impératifs demeurent réservés.
9. Les présentes CG existent en plusieurs langues. En cas de divergences ou de contradictions, la version allemande fait foi.

Copyright © 2024 by DeepCloud AG, 9300 Wittenbach SG